



Interférences littéraires Littéraire interferences

Multilingual e-Journal for Literary Studies

<http://www.interferenceslitteraires.be>

ISSN : 2031 - 2790

Un réseau de concepts

Entretien avec Dominique Maingueneau
au sujet de l'analyse du discours littéraire

Propos recueillis par Reindert Dhondt & David Martens

Résumé

Depuis de nombreuses années, l'analyse du discours s'est constituée en espace de recherche qui assume un rôle de carrefour dans le domaine des sciences humaines. Alors qu'elle se trouve de plus en plus fréquemment mobilisée dans les études consacrées à la littérature, le présent entretien vise à soumettre à l'épreuve d'une discussion de fond certains des principaux concepts promus par Dominique Maingueneau pour rendre compte du discours littéraire et de ses modalités de fonctionnement particulières. Dans la mesure où l'analyse du discours se présente comme un réseau de concepts rigoureusement articulés, il s'agissait d'envisager, notamment, les notions de discours constituant et d'interdiscours, de paratopie, de scénographie ou encore d'ethos dans leur fonctionnement réticulaire, en tentant de les préciser ainsi que, dans certains cas, d'apporter un éclairage sur leurs présupposés.

Abstract

Discourse analysis is increasingly considered a crossroad discipline in the humanities and is consequently gaining more and more prevalence in the field of literary studies. In order to provide a fuller understanding of literary discourse and its specific modes of functioning this interview discusses and attempts to clarify some of the main concepts introduced by Dominique Maingueneau in the debates surrounding the development of this discipline. Insofar as discourse analysis presents itself as a network of well-articulated concepts, it is necessary to consider the notions of "self-constituting discourse", "interdiscourse", "paratopia", "scenography" and "ethos" in their mutual relationships. More specifically, this interview aims to develop a better understanding of these interrelated notions by questioning them and by shedding light on their presuppositions.

Pour citer cet article :

« Un réseau de concepts. Entretien avec Dominique Maingueneau au sujet de l'analyse du discours littéraire », propos recueillis par Reindert DHONDT & David MARTENS, dans *Interférences littéraires/Littéraire interferences*, n° 8, mai 2012, pp. 203-221.



Interférences littéraires Literaire interferenties

Multilingual e-Journal for Literary Studies

COMITÉ DE DIRECTION - DIRECTIECOMITÉ

David MARTENS (KULeuven & UCL) – Rédacteur en chef - Hoofdredacteur

Ben DE BRUYN (FWO - KULeuven), Matthieu SERGIER (FNRS – UCL & Facultés Universitaires Saint-Louis) & Laurence VAN NUJIS (FWO – KULeuven) – Secrétaires de rédaction - Redactiesecretarissen

Elke D'HOKER (KULeuven)

Lieven D'HULST (KULeuven – Kortrijk)

Hubert ROLAND (FNRS – UCL)

Myriam WATTHEE-DELMOTTE (FNRS – UCL)

CONSEIL DE RÉDACTION - REDACTIERAAD

Geneviève FABRY (UCL)

Anke GILLEIR (KULeuven)

Gian Paolo GIUDICETTI (UCL)

Agnès GUIDERDONI (FNRS – UCL)

Ortwin DE GRAEF (KULeuven)

Jan HERMAN (KULeuven)

Marie HOLDSWORTH (UCL)

Guido LATRÉ (UCL)

Nadia LIE (KULeuven)

Michel LISSE (FNRS – UCL)

Anneleen MASSCHELEIN (FWO – KULeuven)

Christophe MEURÉE (FNRS – UCL)

Reine MEYLAERTS (KULeuven)

Olivier ODAERT (UCL)

Stéphanie VANASTEN (FNRS – UCL)

Bart VAN DEN BOSCHE (KULeuven)

Marc VAN VAECK (KULeuven)

Pieter VERSTRAETEN (KULeuven)

COMITÉ SCIENTIFIQUE - WETENSCHAPPELIJK COMITÉ

Olivier AMMOUR-MAYEUR (Monash University - Melbourne)

Ingo BERENSMEYER (Universität Giessen)

Lars BERNAERTS (Universiteit Gent & Vrije Universiteit Brussel)

Faith BINCKES (Worcester College - Oxford)

Philiep BOSSIER (Rijksuniversiteit Groningen)

Franca BRUERA (Università di Torino)

Álvaro CEBALLOS VIRO (Université de Liège)

Christian CHELEBOURG (Université de Nancy II)

Edoardo COSTADURA (Friedrich Schillet Universität Jena)

Nicola CREIGHTON (Queen's University Belfast)

William M. DECKER (Oklahoma State University)

Dirk DELABASTITA (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix - Namur)

Michel DELVILLE (Université de Liège)

César DOMINGUEZ (Universidad de Santiago de Compostella & King's College)

Gillis DORLEIJN (Rijksuniversiteit Groningen)

Ute HEIDMANN (Université de Lausanne)

Klaus H. KIEFER (Ludwig Maximilians Universität München)

Michael KOLHAUER (Université de Savoie)

Isabelle KRZYWKOWSKI (Université de Grenoble)

Sofiane LAGHOUATI (Musée Royal de Mariemont)

François LECERCLE (Université de Paris IV - Sorbonne)

Ilse LOGIE (Universiteit Gent)

Marc MAUFORT (Université Libre de Bruxelles)

Isabelle MEURET (Université Libre de Bruxelles)

Christina MORIN (Queen's University Belfast)

Miguel NORBARTUBARRI (Universiteit Antwerpen)

Andréa OBERHUBER (Université de Montréal)

Jan OOSTERHOLT (Carl von Ossietzky Universität Oldenburg)

Maité SNAUWAERT (University of Alberta - Edmonton)

Interférences littéraires / Literaire interferenties

KULeuven – Faculteit Letteren
Blijde-Inkomststraat 21 – Bus 3331
B 3000 Leuven (Belgium)

Contact : matthieu.sergier@uclouvain.be & ben.debruyne@arts.kuleuven.be

UN RÉSEAU DE CONCEPTS

Entretien avec Dominique Maingueneau au sujet de l'analyse du discours littéraire

Propos recueillis par Reindert Dhondt & David Martens

Depuis de nombreuses années, l'analyse du discours s'est constituée en espace de recherche qui assume un rôle de carrefour dans le domaine des sciences humaines comme en témoigne le *Dictionnaire d'analyse du discours* que Dominique Maingueneau a dirigé avec Patrick Charaudeau (2002). Maingueneau, qui en apparaît aujourd'hui comme l'une des principales figures en France, a notamment mobilisé l'appareillage conceptuel de l'analyse du discours pour rendre compte des modalités de fonctionnement particulières du discours littéraire (*Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, 2004). De par l'angle d'approche qui est le sien, l'analyse du discours est, par principe et par nécessité, conduite à étudier les relations entretenues entre discours de différents types. En ce sens, elle constitue un apport majeur dans la perspective d'un projet scientifique comme celui développé dans le cadre d'*Interférences littéraires/Littéraire interferenties*.

À une date où l'analyse du discours se trouve de plus en plus fréquemment mobilisée dans les études consacrées à la littérature, et en particulier par de jeunes chercheurs, il nous a semblé que le moment était particulièrement propice pour soumettre à l'épreuve d'une discussion de fond certains des principaux concepts promus par Dominique Maingueneau, en particulier ceux qui sont les plus fréquemment mobilisés pour rendre compte du discours littéraire et de ses modalités de fonctionnement particulières : ethos, paratopie, scénographie, discours constituant et interdiscours. Dans la mesure où l'analyse du discours qu'il développe se présente comme un réseau de concepts rigoureusement articulés, il nous a paru préférable de déroger à la coutume adoptée dans la présente rubrique, soit la focalisation sur un concept particulier, pour envisager certains de ceux utilisés par Dominique Maingueneau dans leur fonctionnement réticulaire et tenter de les préciser ainsi que, dans certains cas, d'apporter un éclairage sur leurs présupposés.

*

* *

Reindert DHONDT & David MARTENS¹ – L'analyse du discours consiste en l'étude des modalités de fonctionnement de toute forme discursive. Or, dès lors que « [t]out discours [...] a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme

1. Nous remercions Karen Vandemeulebroucke et Pieter Verstraeten pour leurs remarques et suggestions lors de la préparation de cet entretien.

avec d'autres discours »², elle est nécessairement conduite à envisager les relations entre des formes discursives de différents types. Dans cette perspective, la notion-clé développée paraît indéniablement être celle d'interdiscours, qui correspond, toute spécificité gardée, à celle d'intertexte dans la théorie du texte, et qui repose sur l'idée que tout discours est, constitutivement, marqué par ses relations avec les discours qui l'environnent, et que c'est ce phénomène d'interrelations dynamiques que désigne l'interdiscours. À quoi correspond concrètement un tel concept, essentiel dans la mesure où il apparaît comme constitutif de « la réalité du discours, qui est mise en relation permanente du *discours* et de l'*interdiscours* »³ ? Que désigne-t-il en termes de discours effectifs, effectivement formés ? L'interdiscours ne désigne-t-il pas la part de tout discours qui relève de son positionnement au regard d'autres discours ? En ce sens, n'est-il pas toujours le produit d'un discours spécifique et inscrit dans la logique de ce discours, dont il relève par conséquent ? Vous écrivez à ce sujet, avec Frédéric Cossutta, que « [l]e rapport aux autres et le rapport à soi » des discours « ne sont qu'illusoirement distinguables » et que « l'interdiscours ne se trouve pas à l'extérieur d'une identité refermée sur ses propres opérations »⁴. Mais n'est-ce pas parce qu'elle se trouve, précisément, à l'intérieur d'un discours identifié ? Selon un tel point de vue, l'interdiscours ne serait-elle pas toujours actualisée de façon singulière, au sein d'un discours déterminé ? Pour pousser la question plus loin encore, peut-être, peut-on identifier un interdiscours au sens strict ? Pourriez-vous explicitez, à cet égard, ce que vous entendez, lorsque vous écrivez, à propos de l'interdiscours, que « [l]a société est parcourue d'agrégats de paroles agissantes auxquels qu'on [sic] ne peut assigner un lieu »⁵ ?

Dominique MAINGUENEAU – Cela fait beaucoup de questions auxquelles je ne peux répondre que très imparfaitement. Une des principales difficultés est que la question de l'interdiscours joue à deux niveaux distincts.

À un premier niveau, c'est un principe très général, une sorte de leitmotiv de certains courants d'analyse du discours, en particulier francophones, qui le formulent en termes de « primat de l'interdiscours sur le discours ». On retrouve d'ailleurs là, dans un autre contexte, certains aspects du « dialogisme » de Bakhtine. Cette thèse de portée très générale a été dès le début, chez Michel Pêcheux en particulier, associée à une certaine conception du Sujet, fortement imprégnée de la pensée de Lacan et d'Althusser. On peut d'ailleurs considérer que le postulat d'un primat de l'interdiscours ne fait qu'un avec le projet même de la plupart des courants d'analyse du discours, pour laquelle le Sujet n'est pas une entité constituée maître de son énonciation mais se constitue à travers l'exercice même du discours.

À un second niveau, ce postulat d'ordre très général fait l'objet de modélisations très diverses, en fonction des courants qui le mobilisent et des domaines auxquels on l'applique. Dans votre question vous faites ainsi allusion à la recherche que

2. Dominique MAINGUENEAU, « Interdiscours », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, s. dir. Patrick CHARAUDEAU & Dominique MAINGUENEAU, Paris, Seuil, 2002, p. 324.

3. ID., « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », dans *Langage et société*, n° 135, 2011, p. 97.

4. Frédéric COSSUTTA & Dominique MAINGUENEAU, « L'analyse des discours constituants », dans *Langages*, n° 117, 1995, p. 115.

5. ID., « L'analyse du discours et ses frontières », dans *Marges linguistiques*, n° 9, mai 2005, p. 67. [En ligne], URL : <http://www.marges-linguistiques.com>

j'ai menée sur le discours religieux dans les années 1970 et qui a été ensuite théorisée dans *Genèses du discours* (1984)⁶. Dans ce travail je me suis attaché à montrer que la structuration sémantique d'un positionnement, en l'occurrence janséniste, pouvait se construire de manière régulière à partir d'un autre positionnement, l'humanisme dévot à travers lequel il s'est défini. Dans cette modélisation l'unité d'analyse pertinente est d'ordre interdiscursif : non pas chacun des discours considérés séparément puis mis en relation, mais l'espace d'échanges même où s'élabore et se maintient leur identité. Dès lors, on ne peut plus faire fonctionner une opposition entre un intérieur et un extérieur du discours.

Mais il existe bien d'autres manières de gérer ce primat de l'interdiscours ; ainsi Michel Pêcheux a-t-il fait porter l'accent sur le « préconstruit », sur le fait que chaque discours est dominé par un déjà-dit qui se manifeste dans le fil de l'énoncé, par exemple dans des phénomènes linguistiques comme la présupposition, les relatives appositives, les groupes nominaux définis (« la crise », « les banlieues »...). On peut aussi évoquer les travaux sur les genres de discours, qui montrent comment toute énonciation ne survient que formatée par le renvoi à d'autres, ou tous les phénomènes liés à ce que j'appelle la scénographie, c'est-à-dire la nécessité pour une énonciation de se valider en captant les pouvoirs d'une autre, ou d'une série d'autres, déjà installées dans l'univers des destinataires.

Quant à la formule que vous mentionnez (« [l]a société est parcourue d'agrégats de paroles agissantes auxquels on ne peut assigner un lieu »), elle prend sens par rapport au texte dont elle fait partie. Il s'agit de la distinction entre les catégories « topiques » (en particulier les genres de discours), qui s'imposent aux analystes, et les catégories « non-topiques », qui ne sont pas enfermées dans les frontières d'un texte ou d'une série de textes prédécoupés par des pratiques sociales. À travers cette phrase sans doute trop allusive je veux seulement dire que le pouvoir dont à un moment donné sont dotés certaines formules ou certains énoncés ne vient pas de leur sens ou des textes où ils sont insérés mais pour une bonne part du fait que certains schèmes ou certaines expressions circulent dans un grand nombre de secteurs de la société, si bien qu'à chaque fois qu'ils sont mobilisés ils mobilisent aussi les autres espaces où ils circulent et créent par là même un effet d'évidence. Pour prendre un exemple simple, l'adjectif « durable » ne tire que faiblement son pouvoir de son signifié mais surtout du fait qu'il circule dans de multiples secteurs à la fois, si bien qu'il suscite une adhésion quasiment automatique.

R. D. & D. M. – En quoi l'interdiscours peut-il être complémentaire de la notion d'architextualité de Gérard Genette⁷ ou de celle de « discours social », que Marc Angenot définit comme tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société particulier⁸. Enfin, qu'entendez-vous par exemple lorsque vous évoquez, dans un article récent, « les secteurs de l'interdiscours »⁹. Quelles réalités discursives désignez-vous par cette formule ?

6. ID., *Genèses du discours*, Liège, Mardaga, 1984.

7. Gérard GENETTE, *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil, « Poétique », 1979.

8. Marc ANGENOT, *1889 : un état du discours social*, Montréal, Éditions du Préambule, 1989.

9. Dominique MAINGUENEAU, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *art. cit.*, p. 95.

D. M. – Vous évoquez le nom de Genette à propos de l'interdiscours. Il est certain que la problématique de l'intertextualité présente des affinités avec celle de l'interdiscours, mais leurs implications sont très différentes. Genette inventorie et classe les relations multiformes qui s'établissent entre les œuvres littéraires, partant du principe très juste, déjà fortement affirmé par le groupe « Tel Quel », que la création passe en fait par un travail sur d'autres textes et pas directement d'un quelconque retour aux choses. Cela dit, à ma connaissance Genette s'est contenté de dresser un inventaire, il n'a pas lié ce fait constitutif à une analyse précise du fonctionnement du discours littéraire, aux pratiques d'écrivains inscrits dans des lieux et des moments déterminés. De ce point de vue, une démarche d'analyse du discours vient compléter celle de Genette. En ce qui concerne Marc Angenot, sa problématique du « discours social » touche un point très juste auquel je viens d'ailleurs de faire allusion : à un moment donné et pour une société donnée il y a communication entre les multiples zones de l'univers discursif. Mais il est très difficile d'opérationnaliser ce constat sans développer toute une panoplie de concepts et de méthodes, c'est-à-dire sans s'inscrire dans des problématiques d'analyse du discours. L'informatique, de ce point de vue, peut rendre de grands services, mais elle ne peut pas fonctionner à l'aveugle : il lui faut bien s'appuyer sur des hypothèses précises, fondées sur une connaissance des fonctionnements discursifs.

Quand je parle de « secteurs de l'interdiscours » dans l'article que vous évoquez, il ne s'agit pas d'un concept mais seulement d'une notion très vague, qui recouvre en gros ce qu'on appelle des « types de discours » : administratif, politique, scientifique... Ce que je souligne dans cet article, c'est qu'un certain nombre d'évolutions, au premier chef le développement des médias de masse, et en particulier d'Internet, affaiblissent les distances traditionnelles entre types de discours. Pour prendre un exemple simple, dans les crises épidémiologiques (vache folle, SRAS, grippe aviaire, etc.) on saisit bien l'intense interaction entre les discours de recherche scientifique, les discours journalistiques, le discours politique et les conversations ordinaires.

R. D. & D. M. – Dans le champ de l'analyse du discours, les conceptions en vigueur de la notion d'interdiscours semblent, sinon relativement divergentes, du moins peu homogènes. L'entrée « interdiscours » du *Dictionnaire d'analyse du discours* est particulièrement révélatrice à cet égard, puisqu'elle présente plusieurs acceptions et plusieurs usages du terme, au sein même de la tradition francophone. Un tel phénomène tient-il au fait que la notion désigne un secteur de questionnement qui, situé à l'intersection de différents types de discours, suppose de mettre en œuvre une véritable transdisciplinarité, que ne favorise pas nécessairement le découpage disciplinaire actuels des universités et des instituts de recherche ? De ce point de vue-là, le caractère peut-être moins affiné ou précisé de ce concept, à l'heure actuelle, peut-il, selon vous, être considéré comme un effet des configurations disciplinaires, et du fait que celles-ci induisent les chercheurs à interroger l'interdiscours, de façon privilégiée, du point de vue des seules scénographies des discours qu'ils étudient et de la façon dont ceux-ci mobilisent un autre discours pour se constituer, cela au détriment d'une approche plus résolument et authentiquement « interdiscursive » ?

D. M. – Il est vrai que l’interdiscours n’est pas une notion bien circonscrite et je viens de l’expliquer en soulignant son double statut : à la fois leitmotiv de portée très générale et notion inscrite dans diverses modélisations. Même si les travaux transdisciplinaires se développent, ce double statut persistera. Mais vous avez raison de souligner à quel point la recherche est entravée par le compartimentage du savoir. La littérature, par exemple, est un phénomène culturel, il n’est pas insulaire. C’est précisément l’intérêt du projet d’analyse du discours que d’offrir un espace de recherche où l’on peut décloisonner les savoirs au lieu de les juxtaposer. À cet égard, ce que vous dites de l’interdiscours vaut de la plupart des notions utilisées en analyse du discours.

R. D. & D. M. – Dans le cadre de l’interdiscours, le discours littéraire appartient, selon vous, à une catégorie particulière de discours, qui a pour spécificité de s’auto-constituer. Vous écrivez à ce sujet que « [l]’expression de “discours constituant” désigne fondamentalement ces discours qui se donnent comme discours d’Origine » et qui sont « validés par une scène d’énonciation qui s’autorise d’elle-même »¹⁰. Dans cette perspective, vous définissez encore les discours constituants en recourant à la notion d’« archéion », qui renvoie notamment à un « travail de fondation dans et par le discours »¹¹. Dans d’autres textes, vous considérez qu’il convient de ne pas confondre les discours constituants avec les discours fondateurs¹². Pourtant, les discours auto-constituants prétendent « fonder » d’autres discours sans être « fondés » eux-mêmes : cette catégorie du discours se définit non seulement par sa position d’énonciation, mais aussi par son travail de fondation du savoir. La différence principale entre discours constituants et discours fondateurs relève-t-elle de la différence entre production versus réception ? Pourriez-vous expliciter cette distinction ?

D. M. – Votre question porte sur un point particulièrement délicat. Je pense que l’ambiguïté du terme « fondation » dans l’article de 1995 qui propose ce nouveau concept s’explique pour une part par l’existence de deux auteurs. Frédéric Cossutta est philosophe et n’a travaillé que sur le discours philosophique ; de mon côté, au moment où cet article programmatique a été rédigé, j’avais travaillé sur le discours religieux, le discours philosophique, le discours littéraire et le discours scientifique ; j’ai donc tout naturellement été incité à construire cette catégorie de « discours constituant » qui me permettait de rendre raison des invariants que j’avais dégagés entre ces divers discours. Il est vraisemblable qu’à notre insu, lors de la rédaction de ce texte, nous avons privilégié l’univers philosophique, où la dimension fondationnelle, au sens fort, est centrale. C’est par la suite que je me suis aperçu que « fondateur » était un terme qui pouvait déclencher des interprétations problématiques. Pour des spécialistes de littérature comme vous, je conçois que cela puisse paraître étrange que la littérature soit un discours « fondateur ». Je pense qu’il faut maintenir l’idée que les discours constituants ont de l’autorité dans la mesure même où ils s’autorisent d’eux-mêmes, sans pour autant considérer qu’ils sont tous

10. Id., *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d’énonciation*, Paris, Armand Colin, « U », 2004, p. 47.

11. *Ibid.*

12. Voir notamment le glossaire qui figure sur le site web personnel de Dominique Maingueneau : <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/qna.html>.

« fondateurs » comme peut l'être le discours philosophique. D'ailleurs, même dans cet article il y a des formulations qui ne parlent pas de « fondation » ; celle-ci par exemple : « ces discours constituants donnent sens aux actes de la collectivité, ils sont les garants des multiples genres de discours »¹³ : « donner sens » n'est pas « fonder », « garant » n'est pas la même chose que « fondateur ». J'ai l'impression que dans notre article « fondateur » est en fait pris dans deux acceptions différentes, de manière mal contrôlée. Selon la première, il peut être remplacé par « légitimant » ; on peut alors dire que le discours littéraire « se fonde » lui-même, bien que ce ne soit pas par les voies de la démonstration philosophique. Quand par exemple Baudelaire place le poème « Les Phares » au début des *Fleurs du mal* ce texte participe d'une opération de légitimation de sa propre énonciation.

R. D. & D. M. – Le principe d'auto-constitution n'est-il pas inhérent à toute forme d'énonciation et, partant, à toute forme de discours ? Tout discours ne présume-t-il pas, en les créant dans et par son énonciation même, ses propres conditions de possibilité et de légitimité ? Pourriez-vous revenir également sur ce qui fonde la distinction entre les discours constituants et ceux qui ne le seraient pas. Qu'en est-il à cet égard, par exemple, du discours politique, du discours juridique (qui faisait partie dans un premier temps des discours constituants, mais qui a été ultérieurement ôté de cette liste¹⁴) ou encore – mais ce dernier exemple ne se place sans doute pas au même niveau que les deux précédents – de la conversation de comptoir relative, mettons, à un match de football ?

D. M. – Il est vrai que toute énonciation présuppose pragmatiquement ses propres conditions de possibilité ; c'est un principe constitutif, attaché à l'énonciation comme telle. Mais toute énonciation n'a pas pour fonction de donner sens aux hommes et à leurs pratiques. Le présentateur du journal télévisé présuppose la légitimité des cadres qui lui permettent de parler, mais Baudelaire doit à travers sa propre manière d'être écrivain construire les conditions qui rendent possible une parole singulière qui par sa structuration même doit en retour légitimer cette manière d'être écrivain, par exemple en produisant dans son œuvre, contre d'autres positionnements, la nécessité que l'artiste soit « albatros » ou « phare ».

En ce qui concerne, le discours politique, ma position n'a pas varié : je considère que ce n'est pas un discours constituant. Certes, par certains aspects on est tenté de le ranger parmi les discours constituants, mais par d'autres aspects il semble réfractaire à cette catégorisation. Le champ politique partage de nombreuses propriétés avec les champs des discours constituants : compétition acharnée entre des positionnements dans un espace symbolique pour détenir le monopole de l'autorité énonciative, référence à des textes ou à des gestes fondateurs, inscription dans une mémoire qui fait l'objet de débats incessants, opposition entre des communautés restreintes d'experts et un public large qui est censé être le destinataire et la caution de l'ensemble du discours, etc. À cela s'ajoute le fait que très souvent l'homme politique légitime son identité et son activité d'une manière qui n'est pas sans faire

13. Frédéric COSSUTTA & Dominique MAINGUENEAU, *art. cit.*, p. 113.

14. Le discours juridique fait partie des discours constituants dans *ibid.*. Tel n'est plus le cas, par exemple, dans *Le Discours littéraire*.

penser aux discours constitutants : il se donne une « mission », pense qu'il a une « vocation », etc.

Cependant, l'intégration du discours politique parmi les discours constitutants se heurte à une difficulté : le discours politique ne peut pas se légitimer lui-même. Loin de se fonder lui-même, de manière réflexive, il s'appuie sur les discours constitutants pour asseoir son autorité. Bien souvent, les positionnements politiques, en fait, combinent dans des proportions variables la référence à divers discours constitutants, mais en faisant prédominer tel ou tel. C'est ainsi que certains positionnements politiques, en particulier d'inspiration technocratique, prétendent se légitimer par le recours au discours scientifique, en général l'économie : leur supériorité veut s'appuyer sur une science de la bonne gestion. D'autres s'appuient massivement sur le discours religieux : dans le monde contemporain on peut citer ici les courants islamistes. Mais la composante religieuse n'est pas absente de nombreux autres pays ; ainsi aux États-Unis. En France, les positionnements politiques, en règle générale, se réfèrent essentiellement à des **éléments philosophiques hérités du siècle des Lumières**.

On ne négligera pas non plus le rôle joué par la littérature dans les positionnements politiques, en particulier pour construire la conscience identitaire des peuples ou des nations : il suffit de songer au *Kalevala* en Finlande ou aux œuvres d'Homère dans la Grèce antique. Il est donc logique que certains partis donnent un sens politique aux ressources linguistiques qu'ils mobilisent. Je songe par exemple à l'Action française, mouvement monarchiste sous la III^e République fondé et dirigé par Charles Maurras, à la fois écrivain reconnu et homme politique. Maurras écrivait dans un français truffé d'hellénismes et de latinismes qui était censé marquer un retour à la Raison gréco-latine, opposée au romantisme et au **désordre qu'impliquaient** selon lui la démocratie.

La divergence entre discours constitutants et discours politique se manifeste à travers leur conflit permanent pour la souveraineté : la mise à mort du Christ ou celle de Socrate ont à cet égard valeur emblématique. Ces événements nous rappellent que la tension est irréductible entre une instance politique qui est par nature contrainte de s'appuyer sur des discours constitutants mais qui cherche aussi constamment à les contrôler, dès lors qu'elle dispose du pouvoir.

Si ma position sur le discours politique n'a pas varié, en revanche je suis moins assuré quant au discours juridique, comme vous l'avez remarqué. Ma position actuelle à ce sujet est que le discours juridique n'est pas un discours constituant, même si comme le discours politique il est pris dans une sorte de tropisme à l'égard des discours constitutants. Le discours juridique se légitime selon les pays par un dosage très variable de discours philosophique et de discours religieux, il ne se fonde pas lui-même. Il entretient par ailleurs une relation difficile avec le discours politique, qui n'est pas soumis à la même temporalité : le juridique régule le politique, mais le politique a le pouvoir de modifier le juridique.

R. D. & D. M. – « Prendre en compte les relations entre les différents “discours constitutants” [...] accroît significativement l'intelligibilité du fait littéraire »¹⁵, écrivez-vous. Dans cette perspective, ne conviendrait-il pas de se demander ce qui

15. ID., *Le Discours littéraire, op. cit.*, p. 47.

fait la spécificité particulière de l'autoconstitution de chacun des discours que vous envisagez comme des discours constituants (la science, la littérature, la philosophie, la religion, le discours juridique), autrement dit d'étudier comparativement leurs modalités particulières d'auto-constitution, non seulement par rapport aux autres discours tenus pour constituants, mais aussi au regard des autres discours, considérés comme non-constituants ? Dans le cas du discours littéraire, vous le présentez comme un discours constituant et hétéro-constituant, c'est-à-dire susceptible de pouvoir être utilisé par d'autres discours pour se constituer. D'un point de vue historique, force est pourtant de constater que, pendant la période moderne notamment – à un moment où se spécialisent des discours qui auparavant relevaient des anciennes formes de ce que l'on nomme aujourd'hui le littéraire (histoire, psychologie, etc.), le discours littéraire a fréquemment, dans les déclarations d'intention de certains écrivains, été conduit à se constituer en se référant, à titre de modèles, à d'autres discours. Le discours de la science, notamment, chez Zola, dans *Le Roman expérimental*, ou encore, plus tôt, chez Balzac. En ce qui concerne ces deux auteurs, ils mobilisent un autre discours constituant. Dès lors, comment comprendre la nécessité, pour des discours constituants, qui ont faculté à s'auto-constituer, cette nécessité – systématique ou ponctuelle – de s'en référer à un autre discours constituant ? Par ailleurs, un discours constituant pourrait-il éventuellement se constituer par référence à un discours non-constituant ? Ce type de processus, qui est susceptible de changer la donne statutaire des discours respectivement mis en jeu, ne fait-il pas partie du système des discours et de ses mutations ?

D. M. – Vous avez parfaitement raison de souligner la nécessité d'étudier la spécificité de l'autoconstitution de chaque discours constituant. Frédéric Cossutta, dans le volume *L'Analyse du discours dans les études littéraires*¹⁶ a ainsi fait une comparaison très intéressante à cet égard entre le discours philosophique et le discours littéraire, montrant à la fois ce qu'ils ont d'irréductible et leur intrication inévitable. L'un des intérêts de la catégorie des discours constituants est qu'elle permet précisément de donner un fondement aux interactions permanentes entre discours constituants, qui sont tous pris dans la « constituance ». L'autoconstitution ne signifie donc pas l'autarcie, bien au contraire. Les différents discours constituants ne sont pas autant d'îlots, ils se délimitent réciproquement et se définissent précisément par leurs relations. Pour reprendre un terme cher à Derrida, entre discours constituants les frontières sont « indécidables ». Mais les configurations varient selon les époques et à l'intérieur de ces diverses configurations, chaque positionnement propose un agencement nouveau de ces relations. On voit le Hugo de la maturité légitimer sa littérature par une double référence à la Bible et à une philosophie de l'histoire. À la fin du XIX^e siècle le naturalisme, par son appui sur la science, s'oppose sur ce point au symbolisme qui, lui, entretient des relations avec le discours religieux.

R. D. & D. M. – Pourrions-nous nous arrêter quelques instants sur la question de l'historicité de ce caractère constituant ou non des discours ? À ce sujet,

16. Frédéric COSSUTTA « Discours littéraire, discours philosophique : deux formes d'auto-constitution ? », dans *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, s. dir. Dominique MAINGUENEAU & Ruth AMOSSY, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, pp. 416-428.

vous avez souligné en 1995 avec Frédéric Cossutta, que « selon les époques et les civilisations, la fonction d'*archéion* ne mobilise pas les mêmes discours constituants »¹⁷. En l'occurrence, ceux que vous identifiez comme discours constituants l'ont-ils été de tout temps ? Un discours qui serait au départ non-constituant peut-il le devenir et, si oui, selon quelles modalités ? Nous nous demandons si la question ne se pose pas notamment pour le discours littéraire ? Son caractère constituant n'est-il pas la résultante du processus d'autonomisation dont la littérature a été affectée pendant la modernité récente ? Ce que l'on appelle la « littérature » du XII^e siècle – le terme n'était pas encore d'usage –, peut-elle par exemple être tenue pour un discours constituant ? L'on pourrait en outre, dans le même ordre d'idées, se demander si un discours constituant pourrait perdre ce caractère constituant ?

D. M. – Les discours constituants que j'évoque sont ceux de l'Occident, issus de la civilisation grecque. Mais il est clair que dans les sociétés qu'on n'ose plus dire « primitives » le mythe joue un rôle constituant, lui qui cumule en quelque sorte des fonctions qui par la suite ont été dévolues à la littérature, la religion, la science, la philosophie (autant de catégories évidemment anachroniques). Il me semble que la psychanalyse nous offre l'exemple d'un discours constituant récemment apparu, du moins la psychanalyse telle qu'on l'entend en Europe et dans quelques autres pays, c'est-à-dire un discours qui ne se réduit pas à une technique psychothérapeutique. À travers Freud ou Lacan on saisit pleinement le travail d'autoconstitution et toute la complexité des relations de la psychanalyse aux discours scientifique, religieux et philosophique. On peut penser que le développement du Web et de toute la culture qu'il implique crée les conditions favorables à l'émergence de nouveaux discours constituants, mixtes inédits de religion, de science, de philosophie. C'est d'ailleurs un thème de prédilection de la science-fiction (par exemple dans *Dune* de Frank Herbert). On pourrait sans doute en dire autant de ce qui se passe autour de l'écologie. Inversement, rien n'empêche qu'un discours constituant cesse de l'être : c'est la constituance qui est invariante, pas la manière dont elle se découpe, qui varie selon les civilisations.

Votre question sur la littérature médiévale touche à un autre point important. Ma réponse s'inscrit dans le droit fil de ce qui précède. Ce que vous dites du Moyen Âge peut se dire d'autres époques et d'autres sociétés. La littérature du XVII^e siècle, par exemple, ne se présente pas non plus comme un discours aisément identifiable. Le problème est que nous sommes aujourd'hui les héritiers d'une situation historique singulière, celle d'un champ esthétique qui s'est autonomisé au XIX^e siècle, à travers un processus qui a été bien décrit par Bourdieu. Nous avons donc tendance à voir la constituance du littéraire sur un mode particulier, celui d'un espace qui se veut absolu ; dès lors, quand nous considérons d'autres configurations historiques nous avons le sentiment que cela met en cause la théorie des discours constituants. Même si le terme « discours constituant » lui-même peut donner le sentiment d'entités bien délimitées et indépendantes les unes des autres, encore une fois, c'est l'ensemble d'une configuration qu'il faut considérer et non des entités isolées. Notre article de 1995 le dit d'ailleurs nettement : « Leur existence ne fait qu'un avec la gestion de leur impossible coexistence, à travers des configurations en reformula-

17. Frédéric COSSUTTA & Dominique MAINGUENEAU, *art. cit.*, p. 113.

tion constante. Chaque discours constituant apparaît à la fois intérieur et extérieur aux autres, qu'il traverse et dont il est traversé »¹⁸.

R. D. & D. M. – L'un des effets du caractère constituant de certains discours réside dans le développement de ce que vous avez identifié sous le nom de paratopie, terme qui désigne « la relation paradoxale d'inclusion/exclusion dans un espace social qu'implique le statut de locuteur d'un texte relevant des discours constituants »¹⁹. Vous avez précisément avancé cette notion pour rendre compte des modalités de constitution spécifique de certains discours constituants, qui induisent « une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire, qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser »²⁰. Quelle distinction établissez-vous entre cette notion et celle d'hétérotopie, que Foucault désigne comme des emplacements contradictoires qui sont à la fois fermés et ouverts, « des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables »²¹. Dans un autre domaine encore, Marc Augé a, plus récemment, développé la notion de « non-lieu », qui renvoie à un point de transit qui n'est ni identitaire, ni relationnel et ni historique²². La distinction avec la paratopie tient-elle au seul fait qu'elle est la résultante (et l'un des caractères constitutifs) des discours constituants et qu'elle est un phénomène de type énonciatif, ce que ne sont pas par principe les réalités décrites par Foucault et Augé ? Les « hétérotopies » foucauldienne et les « non-lieux » augéens seraient-ils à envisager, en ce sens, comme des embrayeurs de paratopie potentiels ?

D. M. – Je dois vous remercier pour votre question puisqu'elle contient déjà les réponses que je peux donner. De fait, la paratopie, à la différence des concepts des deux auteurs que vous citez, est un concept qui ne désigne pas une situation, celle-ci fût-elle paradoxale, mais un mouvement qui passe de la « situation » du créateur au texte et qui revient sur cette situation en façonnant le créateur, à la fois condition et produit de ses énoncés. Les hétérotopies et les non-lieux sont des embrayeurs paratopiques potentiels. On sait par exemple quelle exploitation est faite de ce qu'Augé appelle des « non-lieux » dans la littérature ou le cinéma contemporains.

R. D. & D. M. – Dans le cadre de l'étude de la paratopie telle que vous l'envisagez dans *Le Discours littéraire*, nombre des exemples que vous analysez pour illustrer et exemplifier le phénomène sont empruntés au domaine de la fiction : dans certains cas, il s'agit de mettre en évidence la position (socialement, historiquement ou spatialement) paratopique de certains personnages (par exemple, p. 96 du livre : le Prince Myschkine de *L'Idiot* de Dostoïevski, le capitaine Nemo de *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne, Julien Sorel de *Le Rouge et le Noir* de Stendhal et le person-

18. *Ibid.*

19. Dominique MAINGUENEAU, « Paratopie », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, *op. cit.*, p. 420.

20. *Id.*, *Le Discours littéraire*, *op. cit.*, p. 53.

21. Michel FOUCAULT, « Des espaces autres » (1967), dans *Dits et écrits*, s. dir. Daniel DEFERT & François EWALD, t. II (1976-1988), Paris, Gallimard, « Quarto », 2001, pp. 1574-1575.

22. Marc AUGÉ, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, « La Librairie du XX^e siècle », 1992, p. 100.

nage principal du *Journal d'un curé de campagne* de Bernanos) ; dans d'autres cas, vous établissez une transition, dans le fil de vos analyses, entre cette paratopie inscrite dans la fiction et celle que, à travers elle, l'écrivain se construirait. C'est ainsi que vous considérez que la paratopie que se constitue le Victor Hugo de *Notre-Dame de Paris* à travers l'embrayeur de paratopie que constitue le personnage de bohémienne d'Esméralda. D'un point de vue méthodologique, comment ménagez-vous la transition entre l'espace fictionnel et l'auteur ? Pourriez-vous expliquer comment vous rendez compte, d'un point de vue théorique, de la déduction analytique de l'ethos d'un auteur, et de sa dimension paratopique, à partir d'une fiction ? La paratopie en passe-t-elle nécessairement par un embrayeur paratopique qui serait un personnage ? En outre, quelle(s) serai(en)t la (ou les) différence(s) majeure(s) par rapport aux discours littéraires factuels (autobiographie, essais...) ?

D. M. – La problématique de l'embrayage paratopique n'est pas un modèle achevé qui aurait été confronté de manière systématique à de nombreuses données. Tout reste à faire dans ce domaine, surtout si l'on songe que la paratopie ne concerne pas seulement l'Art, mais l'ensemble des discours constituants. Dans mon livre j'ai donné quelques exemples particulièrement suggestifs, mais des exemples ne sont pas une véritable grille d'analyse. En ce qui concerne *Notre-Dame de Paris* et les autres œuvres que vous citez, je ne vois pas de différence majeure entre elles ; il se trouve seulement que j'ai été plus prolixe sur Hugo que sur ses collègues. Mais qu'il s'agisse d'Esméralda ou du Capitaine Nemo, on a affaire à la même logique. D'un point de vue méthodologique, les procédures de mise à jour de l'embrayage paratopique sont restées largement programmatiques. Je pense que les personnages sont des embrayeurs paratopiques privilégiés, mais ils ne peuvent pas être dissociés de la construction d'un décor et d'une temporalité correspondants, comme je l'ai avancé dans mon livre. Il manque toujours une typologie fine des embrayeurs ; on pourrait peut-être distinguer différents niveaux : il me semble ainsi qu'à côté d'embrayeurs qui sont des personnages, d'autres réfléchissent l'énonciation elle-même, et d'autres encore réfléchissent l'œuvre.

Il est clair que dans un récit de voyage ou un essai, l'écrivain va gérer différemment l'embrayage paratopique. Par exemple, dans les récits de voyage de Montherlant ou Chateaubriand que j'évoque dans mon livre l'auteur ne cesse de mettre en scène la paratopie d'errant solitaire qui le légitime. De même, l'essai de Victor Hugo *William Shakespeare* peut se lire comme une série de variations sur la conception hugolienne de la paratopie : il n'y a qu'à voir de quelle façon par exemple il construit les figures de Shakespeare, Rabelais ou Voltaire.

R. D. & D. M. – Toujours au sujet de la paratopie au sein du discours littéraire, ne s'agit-il pas d'un phénomène qui affecte de façon privilégiée la littérature la plus légitimée, celle qui relève, pour reprendre la terminologie bourdieusienne, de l'espace restreint de la production ? Le positionnement d'un écrivain pour la jeunesse, par exemple, est-il nécessairement paratopique ? Qu'en est-il de la littérature « moyenne », que le monde anglo-saxon désigne par le terme de « middlebrow »²³ ? Il s'agit, d'un côté, de textes qui se situent dans le prolongement de la littérature d'évasion ou qui

23. Voir, notamment « Theorizing the Middlebrow. An interview with Nicola Humble », by Elke D'HOKER, dans *Interférences littéraires/Littéraire interferences*, n° 7, novembre 2011, pp. 259-265. [En ligne], URL : <http://www.interferenceslitteraires.be/node/136>

ont une fonction didactique, mais qui, de l'autre, recourent aussi à des procédés littéraires et se présentent comme littéraires (se distinguant ainsi des textes d'évasion et didactiques considérés comme relevant de l'espace « inférieur » du champ). Force est de constater que les profils des auteurs de ce type de littérature ne correspondent pas nécessairement aux conceptions que nous avons de l'auteur moderne. Cela pourrait-il signifier que le concept de paratopie ne serait pas applicable à ce type de littérature ? Ou faut-il considérer plutôt que ces textes – qui dans certaines époques constituent la grande majorité de la production littéraire – n'appartiennent pas au discours littéraire tel que vous l'entendez ?

D. M. – C'est là une question redoutable. Au-delà, ce problème concerne l'ensemble des activités culturelles : il y a Georges Brassens mais il y a aussi le vainqueur de la « Star Academy ». Je n'ai évoqué la question de la littérature « moyenne » que de manière allusive dans *Le Discours littéraire*, par exemple à propos de la littérature galante du XVII^e siècle, qui était en quelque sorte insérée dans le tissu des relations mondaines.

Spontanément, je ferai deux remarques à ce propos :

Premièrement, on ne doit pas oublier que la paratopie n'est pas seulement celle des écrivains, c'est aussi celle du discours littéraire en tant que tel : l'écrivain pour la jeunesse ou le poète galant s'inscrit ainsi dans la paratopie de la littérature, même si lui-même ne se construit pas autour d'une paratopie personnelle.

Deuxièmement, il est un aspect de la théorie des discours constituants que vous n'avez pas mentionné : leur caractère foncièrement hétérogène ; ils se présentent comme des réseaux de genres hiérarchisés : un manuel de philosophie n'est pas au même niveau qu'une œuvre de réflexion philosophique, un sermon n'est pas de la théologie, et la théologie n'est pas la Bible. Les discours constituants impliquent l'existence d'« archétextes » voués à être commentés, auxquels sont suspendus les genres qui structurent l'ensemble de la production discursive relevant de tel ou tel domaine.

Mais rien n'empêche que la littérature de jeunesse, pour reprendre votre exemple, ne soit pas un de ces domaines. Il existe dans ce domaine de « grands écrivains » et une foule d'auteurs plus ou moins estimables. Il faudrait de toute façon revenir sur les critères, le plus souvent laissés dans l'ombre, qui permettent de dire qui est un « grand écrivain ». Les explications par la qualité de leur texte sont insuffisantes, comme le sont aussi les explications purement sociologiques ; à mon sens, seule une réflexion fondée sur le discours littéraire, c'est-à-dire qui subvertit l'opposition même entre un intérieur et un extérieur du texte peut permettre d'avancer dans cette réflexion.

Les embrayeurs paratopiques ne sont nullement réservés à quelques chefs-d'œuvre : la littérature de jeunesse regorge d'embrayeurs paratopiques qui sont en quelque sorte installés dans la culture : le picaresque, le détective du roman policier ou le chevalier errant médiéval par exemple. Mais tout chevalier errant d'une « heroic fantasy » contemporaine n'est pas le chevalier errant de Chrétien de Troyes. Ce qu'il faut penser, c'est à quoi tient la différence entre les deux. Il est vraisemblable que cela dépend de la configuration dans laquelle s'inscrit l'auteur (y compris la définition même de ce qu'est un « auteur ») et de sa capacité à définir une parato-

pie qui soit capable à un moment donné de donner sens au discours constituant dont il participe. De toute façon, les réponses que l'on donne habituellement à la coexistence d'une littérature « moyenne » et d'une « grande » littérature ne sont pas suffisamment élaborées. Une réflexion en termes de discours littéraire permet de reprendre le problème, non seulement en restituant ces œuvres à des configurations plus vastes qui leur donnent sens, celle de leur apparition, mais aussi celles qui les instituent ou les préservent comme « grandes ».

La solution bourdieusienne qui consiste à opposer une littérature « restreinte » destinée aux pairs et une littérature commerciale destinée à un public plus large est commode, mais elle ne vaut que pour une époque très particulière. À partir du moment où les discours constitutifs sont partie intégrante d'une société tout en l'excédant, il faut bien penser d'une manière ou d'une autre que leur inscription dans le corps social soit diversifiée, en contestant un certain nombre d'oppositions (transitif vs intransitif, restreint vs commercial, littérature vs sous-littérature, etc.) qui en réalité bloquent la réflexion, car sans commune mesure avec la complexité des phénomènes concernés.

R. D. & D. M. – Un concept étroitement associé à celui de paratopie est celui d'ethos, que vous envisagez essentiellement comme un ethos d'auteur. Qu'en est-il, à votre sens, lorsqu'un lecteur est confronté à un texte dont l'énonciateur n'est pas identifiable de façon simple, c'est-à-dire lorsque l'énonciation se voit, peu ou prou, marquée par un dédoublement ? Qu'en est-il du rapport entre paratopie et ethos collectif, propre à une identité de groupe, et ethos individuel ? Comment se construit, par exemple, l'ethos auctorial d'une œuvre écrite en collaboration, et présentée comme telle, c'est-à-dire sous une double signature, par exemple dans le cas des ouvrages de Deleuze et Guattari ? Et qu'en est-il de l'ethos du « troisième homme » dont parlent Adolfo Bioy Casares et Jorge Luis Borges à propos de leur collaboration ? Ou, autre cas de figure, des romans d'Alexandre Dumas qui ont d'abord été écrits (de façon plus ou moins substantielle, par Auguste Maquet)²⁴ ?

D. M. – Je n'aurais pas dit, pour ma part, que j'envisage l'ethos comme un « ethos d'auteur », ou alors c'est que j'ai eu des formulations malheureuses. Dans la conception de l'ethos que je défends (je ne prétends pas avoir le monopole en la matière), l'ethos est un ethos discursif construit par le destinataire à partir d'indices de divers ordres fournis par l'énonciation ; autrement dit, le problème de savoir si le producteur empirique du texte est un individu ou un groupe est secondaire. Cela n'exclut donc pas non plus la possibilité qu'un même auteur adopte divers ethos, selon les textes. De toute manière, un analyste du discours peut difficilement adopter le point de vue d'une « stylistique d'auteur », qui, selon la conception proustienne et spitzerienne, renverrait à la singularité de quelque imaginaire profond.

R. D. & D. M. – Un autre exemple – différent dans la mesure où les deux signatures ne sont pas mises sur le même plan et n'ont donc pas la même fonction – pourrait être celui de la traduction. Pensez-vous que l'on puisse envisager l'étude

24. Sur ces questions, voir, notamment, Michel LAFON & Benoît PEETERS, *Nous est un autre. Enquête sur les duos d'écrivains*, Paris, Flammarion, 2006.

d'un ethos du traducteur non pas seulement dans le cadre d'une traduction qu'il a produite du texte d'un autre auteur, mais aussi dans le cadre d'une préface, d'un avant-propos ou encore des notes de traducteur qu'il signerait (et dont il serait dès lors l'auteur), ou sur d'autres plans encore ? Et faut-il étudier l'ethos du traducteur nécessairement comme étant *secondaire* à l'ethos de l'auteur ? Ou considéreriez-vous qu'il serait plus fructueux de faire ressortir la dimension créative de son travail (comme dans le cas d'une traduction libre où le traducteur va jusqu'à *réinterpréter* le texte original).

D. M. – L'étude de l'ethos de la préface d'un traducteur est non seulement possible, mais inévitable : tout texte implique un certain ethos. En revanche, quand il s'agit de l'ethos du traducteur dans la traduction, les choses sont plus complexes, et c'est l'ensemble des problèmes classiques de la traductologie qu'il faudrait prendre en compte : le traducteur privilégie-t-il le monde de son public ou celui de l'auteur ? comment transposer un ethos dans une culture différente, dès lors que l'ethos se fonde sur des stéréotypes socio-historiquement situés ?... Je ne pense pas qu'il y ait de réponse générale à ce problème. Tout dépend des cas considérés. Mais je ne suis pas convaincu que l'ethos soit la meilleure manière de repérer des divergences entre les traducteurs : comme c'est un phénomène qui porte sur l'ensemble de l'énonciation, il est rare qu'il y ait à ce niveau des divergences considérables entre traducteurs.

R. D. & D. M. – Il nous semble que la question de l'ethos est le plus souvent envisagée dans le cadre d'un énoncé (d'une « œuvre ») particulier, mais peu fréquemment dans son inscription historique, par exemple dans le cadre de l'évolution d'une carrière d'écrivain. En la matière, on peut se demander dans quelle mesure l'ethos est « préexistant », et dans quelle mesure ce pré-donné détermine non seulement la constitution de l'ethos, mais aussi sa réception. Échappe-t-il au contrôle de l'écrivain ou l'écrivain a-t-il toute latitude pour remanier l'ethos pré-discursif dans le cadre d'un nouveau texte ?

D. M. – Vous avez raison en ce qui concerne l'étude des carrières : on manque de travaux qui envisagent l'ensemble des productions d'un auteur. Mais cela n'est pas si facile, car l'ethos n'est qu'une composante de la scénographie et cette dernière est relative au genre de discours et éventuellement au positionnement de l'auteur. Cela n'a donc pas grand sens d'isoler l'ethos, de le considérer en lui-même.

La question du caractère pré-existant ou non de l'ethos est délicate ; on risque sans cesse de mêler trois concepts : l'ethos, la posture (au sens de Meizoz), et l'image d'auteur. Les activités discursives de « figuration » (mise en scène de soi) et de « réglage » (inscription des œuvres par l'auteur dans sa trajectoire personnelle) contraignent l'écrivain à gérer son image d'auteur de diverses façons : par ses paratextes, par ses interventions dans les médias, mais aussi par l'ethos qu'il adopte. C'est toujours pour lui une difficulté de déterminer s'il doit se mettre en scène dans les médias à travers un ethos conforme à ces livres ou non : Frédéric Dard devait-il jouer les commissaires San Antonio dans ses commentaires sur son œuvre ? Comme toujours en pareille circonstance, il est difficile de dire si cela est sous le contrôle de l'écrivain : pour une part cela échappe inéluctablement, si

bien qu'il se produit une interaction constante entre l'écrivain et ce qu'il perçoit de l'image qui se construit de lui, image qu'il peut confirmer ou essayer de modifier. Le processus ne s'arrête d'ailleurs pas avec la mort des écrivains, puisque on ne cesse de reconfigurer leur image en fonction des intérêts de ceux qui les défendent ou les discréditent.

R. D. & D. M. – L'ethos est déterminé à la fois par l'institution discursive et par l'imaginaire social, mais est-il licite de le différencier en fonction des instances auctoriales : ainsi, peut-on opposer l'ethos « pré-discursif » de la personne et de l'écrivain à l'ethos discursif de l'inscripteur ? Est-il nécessaire de complexifier l'analyse dans le régime élocutif, comme dans le cas d'une autofiction où l'ethos discursif de l'écrivain peut diverger notablement de l'ethos préalable que le lectorat s'est formé de lui ? Ou est-il plus fructueux dans certains cas de distinguer entre les différentes formes d'« incorporation » d'un ethos particulier en fonction du public lecteur (l'ethos d'un écrivain n'étant pas nécessairement identique dans le monde académique, le monde éditorial et le grand public) ?

D. M. – Faire des distinctions ne signifie pas qu'il n'y a pas de communication entre les divers éléments. La distinction entre ethos pré-discursif et discursif est nécessaire à un certain stade de l'analyse ; mais si on se situe à un niveau supérieur, plus englobant, il est naturel qu'on mette aussi l'accent sur les échanges entre les deux, dans la mesure même où les écrivains sont constamment en train de le faire. Et le régime « élocutif », pour reprendre mon vocabulaire, est précisément un lieu privilégié de gestion de cette relation. Mais il faut quand même faire attention à ne pas glisser sans contrôle de l'ethos à la posture et à l'image d'auteur, qui ne captent pas les mêmes facettes de l'activité de l'écrivain. Ce que vous dites de l'ethos qui divergerait selon les publics me semble en fait relever davantage de l'image d'auteur que de l'ethos discursif, qui n'est qu'une des composantes qui contribuent à l'image d'auteur. Cela dit, il est inévitable que l'ethos étant une construction du destinataire ne soit pas perçu de la même manière par tous les destinataires, surtout si l'on parle de textes relevant d'un monde disparu.

R. D. & D. M. – Vous établissez dans *Le Discours littéraire* une distinction entre « ethos dit » et « ethos montré ». Vous écrivez à ce sujet : « La distinction entre ethos dit et montré s'inscrit aux extrêmes d'une ligne continue puisqu'il est impossible de définir une frontière nette entre le 'dit' suggéré et le "montré" »²⁵. Pourriez-vous fournir un exemple révélateur de ce que vous entendez par « ethos montré » ? L'ethos montré se construit-il aussi à travers l'intertextualité ? Cette question concerne de façon plus globale l'articulation entre ethos discursif et ethos pré-discursif ainsi que, corollairement, les spécificités des notions d'ethos et de posture, telle que l'envisage Jérôme Meizoz²⁶.

25. Dominique MAINGUENEAU, *Le Discours littéraire*, op. cit., p. 206.

26. Voir Jérôme MEIZOZ, *Postures littéraires. Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine, « Érudition », 2007, *La Fabrique des singularités. Postures littéraires II*, Genève, Slatkine, « Érudition », 2011, « Ce que l'on fait dire au silence : posture, ethos, image d'auteur », dans *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 3, 2009. [En ligne], URL : <http://aad.revues.org/667>, CONTEXTES. Revue de sociologie

D. M. – La distinction entre « dit » et « montré » est une des distinctions fondamentales de la pragmatique linguistique ; par exemple, si je dis « il pleut » je ne dis pas que c'est une affirmation mais je le montre par mon énonciation même ; si je devais *dire* cette valeur illocutoire, je devrais par exemple énoncer : « j'affirme qu'il pleut », énoncé qui à son tour *se montrerait* comme affirmation, et ainsi de suite. Dans ces conditions, l'ethos est nécessairement *montré* : si un locuteur énonce quelque chose sur un ton didactique et avec des ressources linguistiques reconnues comme relevant de la didacticité, son énonciation *se montre* comme didactique. L'ethos *montré*, c'est-à-dire donc tout ethos, implique nécessairement un renvoi à l'intertextualité, au sens large, puisque toute scénographie s'appuie sur des scènes de parole déjà installées dans la culture et identifiables par ceux qui la partagent. À mon sens, l'ethos *dit* est donc en droit indépendant du régime élocutif, même s'il est sans doute plus facile d'insérer des commentaires sur son propre ethos dans un texte élocutif.

En ce qui concerne la relation entre la « posture » de Meizoz et l'« ethos », j'en ai rapidement parlé plus haut. Chez moi l'ethos est envisagé comme discursif (c'est d'ailleurs le cas aussi dans la *Rhétorique* d'Aristote), comme consubstantiel à l'énonciation. En revanche, il me semble que la posture relève d'une mise en scène de soi par l'écrivain qui implique son œuvre comme sa vie. Les deux notions ne se situent donc pas tout à fait sur le même plan.

R. D. & D. M. – En se demandant si l'ethos « préalable » ou « prédiscursif » laisse des traces tangibles dans le discours, Ruth Amossy se réfère, dans *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale* à votre réticence par rapport à la notion d'ethos et à votre « tentative de la dissoudre tantôt dans l'histoire conversationnelle [...], tantôt dans la diversité des genres ou des rôles génériques »²⁷. Dans quelle mesure peut-on montrer, d'après vous, le retravail d'un ethos qui ne s'offre pas dans une forme immédiatement appréhensible dans le discours ?

D. M. – J'ai regardé la page que vous citez et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris l'objection de Ruth Amossy ; sans doute ai-je été trop elliptique et prêté ainsi le flanc à des malentendus. Je voulais seulement dire quelque chose qui me paraît relever du bon sens : pour exploiter efficacement la relation ethos pré-discursif/ethos discursif on doit prendre en compte le genre de discours concerné. Par exemple, en politique la relation entre les deux ethos est très forte et elle engage la personne même de l'homme ou de la femme politique ; elle constitue même le centre de la plupart des commentaires sur les prestations des candidats. En revanche, dans un texte littéraire ou philosophique l'ethos préalable peut être totalement ignoré sans que cela nuise à la lecture ; avec de tels textes, l'ethos préalable bien souvent se ramène en fait à l'ethos discursif d'ouvrages antérieurs du même auteur, et non à des traits attachés à sa personne.

de la littérature, n° 8, « La posture. Genèse, usages et limites d'un concept », janvier 2011. [En ligne], URL : <http://contextes.revues.org/index4712.html>, ainsi que « La fabrique d'une notion. Entretien avec Jérôme Meizoz au sujet du concept de "posture" », propos recueillis par David MARTENS, dans *Interférences littéraires/Littéraire intertextuelles*, nouvelle série, n° 6, mai 2011, pp. 199-212. [En ligne], URL : <http://www.interferenceslitteraires.be/node/19>

27. Ruth AMOSSY, *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, P.U.F., « L'interrogation philosophique », 2010, p. 77.

R. D. & D. M. – Quelle est, de façon plus générale, la part de l'interdisciplinarité dans l'analyse du discours ? Il s'agit non seulement, en tant que discipline carrefour des sciences du langage, d'une orientation qui intègre les apports d'autres disciplines des sciences humaines (histoire, philosophie, sociologie...), mais aussi d'une perspective qui étudie différents discours et, partant, différentes disciplines (histoire, philosophie, sociologie...). Or, dans le même temps, l'analyse du discours a tendu à et a fini par se constituer en tant que discipline spécifique, ou du moins comme champ de recherche identifiable, en dépit du caractère relativement labile de ses contours. En témoignent exemplairement les publications d'ouvrages synthétiques et à vocation de bilan en même que d'outils prospectifs que sont le *Dictionnaire d'analyse du discours* ou *Les Termes clés de l'analyse du discours*. Comment situez-vous l'analyse du discours dans ce contexte, son avenir et, plus précisément, votre propre pratique ? Notamment, quelle est la part de la sociologie dans l'analyse du discours en général et dans vos propres travaux ? S'agit-il simplement d'un « discipline d'appui » ou son apport est-il plus fondamentalement structurant²⁸ ?

D. M. – Il est vrai que c'est une situation inconfortable : comment peut-on à la fois être au carrefour et définir un espace propre ? À cette question fondamentale chaque courant d'analyse du discours apporte une réponse différente, en fonction de ses présupposés.

Les attitudes sont à cet égard très diverses. Citons-en quelques-unes : certains voient dans l'analyse du discours la solution à un certain nombre de difficultés que rencontrent les sciences humaines et sociales, la possibilité de leur conférer une unité, comme a pu le faire en son temps le structuralisme ; d'autres y voient plutôt un espace transitoire, le symptôme d'un malaise ; d'autres encore y voient un simple secteur des sciences du langage qui serait spécialisé dans l'étude des productions textuelles en contexte.

À mon sens, on ne peut pas s'en tenir à cette dernière conception de l'analyse du discours, selon laquelle les sciences du langage s'enrichiraient d'une nouvelle discipline qui prendrait en charge des phénomènes jusqu'ici négligés, comme si l'analyse du discours venait combler un manque de la linguistique, comme si à Saussure il suffisait d'ajouter Bakhtine, à une linguistique de « langue » une linguistique de la « parole ». Si l'analyse du discours a émergé, ce n'est pas tant pour gérer les restes que parce qu'il s'est produit une transformation dans la configuration du savoir. Rien ne sert donc d'imaginer une analyse du discours « exportant » ses démarches vers la sociologie, l'histoire, la psychologie... En fait, ces dernières n'« importent » de l'analyse du discours que dans la mesure où elles sont déjà travaillées par ce qui a rendu possible l'analyse du discours. On notera d'ailleurs que les grands inspirateurs des recherches sur le discours, dans les années 1960, ne sont que pour une part des linguistes ; il y a aussi des anthropologues (Hymes,...), des sociologues (Garfinkel, ...), mais aussi des philosophes soucieux de linguistique (Pêcheux) ou non (Foucault).

Raisonnement en termes de discours, c'est à la fois poser que toute institution ne peut se constituer et se maintenir qu'à travers le travail incessant de locuteurs engagés dans des pratiques langagières qui font partie intégrante de l'institution,

28. Dominique MAINGUENEAU, « L'analyse du discours et ses frontières », *art. cit.*, p. 67.

mais c'est aussi poser que ces pratiques elles-mêmes sont des institutions. Cet enveloppement réciproque complexifie les manières de penser spontanées, où l'on oppose un univers autonome de choses et de pratiques muettes à des paroles qui viendraient les « exprimer ». L'analyse du discours se trouve ainsi doublement en situation d'extraterritorialité : elle est à la fois en excès des sciences humaines et sociales, mais en excès aussi des « mots » et des « choses », pour reprendre les termes de Michel Foucault.

Il est difficile de dire ce qu'il en sera dans l'avenir. Le problème est de savoir s'il va se produire une dissolution des problématiques d'analyse du discours dans l'ensemble des sciences humaines et sociales, et donc la disparition d'un espace spécifique pour les recherches sur le discours, ou si cet espace va se maintenir. Si c'est la première branche de l'alternative qui l'emporte, les problématiques du discours vont être intégrées dans l'étude de la littérature, au point que cela ne servira plus à distinguer les diverses approches ; les différends entre chercheurs se porteront à un autre niveau. Si c'est la seconde branche de l'alternative qui prévaut, la situation actuelle va perdurer. Mais l'alternative que je viens de poser est peut-être artificielle : on peut fort bien concevoir que les problématiques d'analyse du discours pénètrent massivement les études littéraires, sans pour autant venir à bout d'un certain nombre de partages traditionnels : pour la plupart des chercheurs il ne s'agira pas à proprement parler d'analyse du discours mais d'une « coloration » discursive de leurs recherches.

Pour ma part, je pense que tant qu'on n'aura pas basculé dans une nouvelle configuration du savoir va se maintenir un territoire spécifique, réservé à une réflexion sur les concepts et les méthodes des approches discursives. Pour le moment la *tension* entre ce territoire et les divers champs de savoir au carrefour desquels il se trouve est très productive intellectuellement.

*

* *

J'aimerais conclure sur quelques remarques sur le cadre théorique que j'ai proposé pour étudier le discours littéraire.

Il s'agit d'un type d'approche spécifique à la littérature, mais qui s'inscrit dans un appareil conceptuel et méthodologique plus vaste, celui de l'analyse du discours. Une telle démarche va à l'encontre d'un préjugé encore dominant chez les littéraires, selon lequel seule une « poétique » propre à la littérature pourrait être à la mesure de la complexité de cette dernière. Ce type d'objection se comprend quand il s'agit de définir ses relations avec par exemple la sociologie ; mais il est inopérant à l'égard d'une problématique du discours, qui par nature prend en compte les fonctionnements textuels.

Ma seconde remarque concerne la portée de mes propositions. Je ne vois pas vraiment mon livre, même s'il peut donner cette impression, comme une architectonique et une doctrine arrêtée, mais comme un programme de recherche qui permet d'aborder de manière différente un grand nombre de phénomènes d'ordre littéraire, en reformulant un certain nombre de questions traditionnelles et en en construisant de nouvelles. Les recherches empiriques, inévitablement, vont mettre

en cause ou nuancer certaines de mes affirmations. Il me semble qu'il faut distinguer, comme toujours en pareilles circonstances, le noyau dur de la démarche, les thèses essentielles qui la supportent, et les modélisations qu'elles rendent possibles. L'un des intérêts heuristiques d'une telle conception du discours littéraire est qu'elle permet de dégager des invariants, de dépasser le simple relevé des singularités. En cela elle s'oppose à l'attitude de beaucoup de spécialistes de littérature, qui considèrent implicitement que toute généralisation brasse du vide et que le phénomène littéraire n'est digne d'intérêt que s'il met en évidence ce qui échappe à toute régularité. Or il n'y a pas de contradiction entre l'analyse des singularités et le dégagement d'invariants ; c'est du moins ma conviction.

Mon livre est centré sur la question de l'émergence des œuvres : à quelles conditions une œuvre peut-elle surgir dans un certain monde ? Mais cette question de l'émergence est loin de recouvrir l'ensemble des problèmes qui se posent dans l'étude de la littérature. Il reste d'immenses territoires à explorer dans une perspective discursive : en particulier ce qui concerne la circulation des textes et leur hiérarchisation, les pratiques de commentaire, le rapport à l'école, à l'interdiscours, etc. Une masse considérable de travaux est disponible à ce sujet mais ils gagneraient beaucoup à être exploités dans un cadre d'analyse du discours.

Il se trouve que pour le moment il y a encore très peu d'analystes du discours littéraire, si bien que certains ont tendance à considérer que l'analyse du discours littéraire se résume à mon entreprise. En fait, bien au-delà de mes propres travaux le développement de ce champ de savoir me paraît inéluctable, dans la mesure où les études littéraires se nourrissent de ce qui se fait dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. À cet égard, je ne peux que me réjouir de l'intérêt qu'une jeune revue comme la vôtre porte à ces problématiques et je tiens à vous remercier de me donner l'occasion d'éclaircir certains points.

